



Possibles modes d'intervention sur les espaces soumis aux risques littoraux

Décharges littorales

Les spécificités

- Les décharges situées sur les côtes soumises à l'érosion (et aux infiltrations d'eau pluviale) présentent un risque de relargage des déchets en mer
- Les accès aux sites de décharges peuvent s'avérer difficiles avec des engins lourds. Cela peut rendre le traitement complexe
- Du fait du caractère abandonné de ces décharges, les types de déchets et donc de pollutions sont souvent méconnus, ainsi que la dimension de la décharge elle-même lorsqu'une partie est ensevelie. Aucun statut ou responsable ne sont attribués à ces sites.

Les étapes possibles d'intervention

- Appui sur les démarches de recensements lancées (DDTM et CEREMA) pour identifier la décharge
- **Inventaire BRGM des décharges littorales hébergé sur [GéoRisques](#)**
- **prise de contact avec le CEREMA si le site est inscrit dans l'inventaire BRGM**
- Elaborer une stratégie d'intervention pour mieux caractériser la décharge et faciliter la phase opérationnelle en estimant le volume et le poids des déchets : étude documentaire, investigation géophysiques, sondages de recherche, études des impacts environnementaux potentiels. **Appui du CEREMA si le site figure dans l'inventaire BRGM**
- Acquisition du site par l'EPF s'il est sollicité pour les travaux par la suite (l'établissement n'agit en maîtrise d'ouvrage des travaux qu'en tant que propriétaire du site)
- Travaux de résorption de l'ancienne décharge : travaux d'excavation, tri et élimination des déchets vers une installation de stockage de déchets non dangereux
- Renaturation du site
- Cession du foncier au Conservatoire du Littoral pour gestion, si le site fait partie de son périmètre

Acteurs mobilisables :

- Région Normandie
- EPF
- Conservatoire du Littoral
- Agence de l'Eau
- Département
- **ADEME**

- Appels à projets, notamment pour la thématique « plastiques dans le milieu marin »
- **CEREMA**
- **BRGM**
- **DDTM**

Financements mobilisables :

- Fonds Friches Région Normandie – EPF
- Conservatoire du Littoral
- Agence de l'Eau
- Département
- **Ademe**

Mise en place d'un programme spécifique en février 2022

La secrétaire d'Etat chargée de la biodiversité Bérangère Abba a annoncé le 18 février au Havre que l'Etat financerait à hauteur de 50 % le chantier de la décharge de Dollemard. Cette aide financière concernera en tout 55 décharges littorales en France, dont trois autres en Seine-Maritime (Sainte-Marguerite-sur-Mer, Le Tréport et Berneval-le-Grand) et une dans l'Eure (Berville-sur-Mer). L'aide couvre 50% des travaux sans plafond pré établi. Le montant de 2022 est de 30M€ répartis sur 3 sites (le Havre Dollemard) la Charente-Maritime et la Martinique.

Un dispositif d'accompagnement a aussi été mis en place. Le CEREMA (Centre d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) apportera gratuitement son expertise auprès des collectivités concernées pour les assister dans la conception des projets de résorption des décharges et l'État apportera un soutien financier pour la réalisation des études et travaux à hauteur de 50% maximum du coût de l'opération via un fonds dédié porté par l'Ademe (Agence de la transition écologique) doté de 30 millions d'euros pour 2022.

A noter que la décharge de Réthoville de Vicq-sur-Mer (50) et celle d'Hérouville-saint-Clair (14) figurent également dans l'inventaire.

... Accompagné d'un guide technique :

Le BRGM a travaillé à la réalisation d'un guide technique pour aider les collectivités à identifier les principaux enjeux et réaliser les premiers diagnostics de décharges historiques en vue de déterminer les études à réaliser sur les sites. Ce guide, qui devrait comprendre des pistes sur la recherche de financement, est en cours de validation ministérielle et paraîtra sous peu.

Projets inspirants :

- Réhabilitation de la décharge dite de la Samaritaine à Lingreville
- Réhabilitation en cours de la décharge de Dollemard
- Expérimentation en cours à Vicq sur Mer